

| | |
|--|----|
| 2017_06_12-14_CHSCT13_declaration_liminaire _____ | 3 |
| 2017_06_12-14_CHSCT13_compte-rendu_general _____ | 7 |
| 2017_06_12-14_CHSCT13_compte-rendu_special_CODT _____ | 11 |
| 2017_06_12-14_CHSCT13_compte-rendu_special_RR_RI _____ | 13 |



LIMINAIRE AU CHS-CT 13 des 12 et 14 juin 2017

Monsieur le Président,

Ce CHS CT se tient dans une période particulière. Le ministère de la Fonction Publique disparaît, son rattachement au Ministère de l'Action et des Comptes Publics est le signe que la Fonction Publique devient une variable d'ajustement. La volonté de réduire encore plus la place et le rôle des services publics est ainsi clairement affichée.

Ces orientations, et plus encore leur traduction concrète, suppression annoncée de 120 000 fonctionnaires, ne tiennent pas compte de l'impact sur les conditions de vie au travail des agents.

Concernant l'ordre du jour de cette séance, la visite de la trésorerie de Miramas fait apparaître des conditions de travail et de sécurité déplorables pour les agents. Il est urgent d'y apporter des solutions. La visite de février nous a permis d'obtenir enfin le DTA en mai. Nous ne pouvons nous contenter d'un relevé datant de 2006 qui conclut de la nécessité de contrôles supplémentaires pour tous travaux envisagés. Il est plus que nécessaire, comme pour tous les sites en locatif, que la DRFIP relance systématiquement les propriétaires pour les évaluations périodiques. Solidaires exige que de nouvelles mesures soient prises.

Le rapport annuel de la médecine de prévention fait clairement apparaître le manque de moyen matériel et humain rendant difficile la prise en compte des souffrances des agents par les médecins de Prévention. Cette souffrance au travail est bien réelle et en constante augmentation suite aux suppressions de postes et aux restructurations imposées des services. Solidaires défend l'idée d'un soutien administratif qui permettrait aux médecins de se consacrer pleinement aux agents.

Solidaires Finances rappelle son opposition à la décision unilatérale du ministère de ne pas effectuer le recensement des risques professionnels, en présence des agents, qu'une année sur deux. Au-delà de tout jugement de valeur sur la qualité des documents produits, Solidaires Finances constate une fois de plus que l'étude des DUERP PAP fait ressortir encore et toujours que les RPS sont les principaux risques professionnels et qu'ils vont en s'accroissant année après année, en même temps que leurs causes : menace de fermeture ou fermeture de service, pression temporelle sur les services rescapés, diminution des débouchés possibles pour les agents restructurés, etc. Solidaires Finances exige un moratoire immédiat sur les suppressions de postes et un changement total de paradigme quant à la perception des agents de la fonction publique : Non, les fonctionnaires ne coûtent pas si cher que cela et Oui, ils sont essentiels ; l'utilité sociale ne peut se mesurer à la simple vision financière.

Les délais de transmission des documents (15 jours) du PAP de la DR Douane Aix-en-Provence n'étant pas respectés nous demandons le report de cette question lors du prochain CHS - CT .

Les représentants de Solidaires Finances s'interrogent sur les choix sémantiques de l'Administration concernant le resserrement comptable douanier. En effet, alors que l'ordre du jour parle de « création de la recette interrégionale », les documents de travail parlent « de transformation de la recette régionale de Marseille en recette interrégionale ». Devant cette contradiction, Solidaires Finances fait le choix de la légalité en parlant de création de la RI et de fermeture de la recette de Marseille, dont il n'est pas du tout question aujourd'hui malheureusement. Pour appuyer cet avis, nous nous reposons sur l'arrêté du 10 mars 2017 relatif au réseau comptable de la DGDDI selon lequel les RI sont créées et reprennent l'activité comptable des RR dites accueillantes comme de celle des RR dites versantes. Alors que les services comptables passent sous la tutelle du Directeur interrégional et que les effectifs du service sont doublés, Solidaires Finances s'interroge sur la manière dont l'administration des douanes armera la future RI pour passer à 48 agents la RR de Marseille étant déjà régulièrement en sous-effectifs. De même, Solidaires Finances s'interroge sur les possibilités de surnombre à la résidence d'Aix-en-Provence lorsque les services ferment ou sont menacés de fermeture les uns après les autres (SRA et SRE) et que la direction générale a annoncé que ces sureffectifs à la résidence ne pourraient dépasser les deux ans.

Le déploiement des Centres Opérationnels Douaniers Terrestres (CODT) se poursuit avec prochainement celui de Marseille qui aura compétence géographique sur tout l'arc méditerranéen. La charge de travail inhérente à ces structures récentes qui vont progressivement se substituer aux Centres de Liaisons Inter-services (CLI) sera bien plus lourde qu'auparavant puisque de nouvelles missions leur sont assignées en complément de celles exercées jusqu'alors. Nous citerons notamment la nécessaire coordination des moyens sur zone pour laquelle les CODT seront de par leur positionnement central les acteurs privilégiés, la gestion des hits LAPI qui oblige à une veille permanente sur écran, le raccordement du service à un réseau radio, le soutien logistique, réglementaire et juridique aux unités en contrôle. C'est donc un tout nouveau métier que devront exercer les opérateurs qui armeront ces futurs services et qui entraîne *in extenso* des contraintes supplémentaires pour les agents et des risques accrus sur la santé, hautement préjudiciables à terme : risque lié à l'utilisation de la radio (ondes radio-électriques) rendant parfois l'écoute difficile et pouvant entraîner des pertes d'audition sur un temps long, risque lié à la multiplication d'écrans de veille, risque lié également à la gestion d'événements de crises, qui nécessitent une grande réactivité et génère par conséquent un stress accru. Alors même que le CODT de Marseille sera de loin celui qui aura la zone de compétence la plus large, celui qui aura sous sa responsabilité le plus grand nombre de brigades, Solidaires Finances demande que les effectifs soient fixés en conséquence.

Lors du CTR du 26 janvier, Solidaires a dénoncé le calendrier à marche forcée de la création de la BNIC. Pour les agents des BRF il ne s'agit pas d'une simple réorganisation formelle. Pour certains d'entre eux leur emploi est transféré et pour d'autre le périmètre géographique s'est élargi, les fonctions étant désormais itinérantes sur l'interregion ,voire plus. Il s'agit aussi d'une extension de compétence et de polyvalence, d'une évolution importante des méthodes de travail. De nombreuses questions persistent : le remboursement des frais, l'équipement informatique et bureautique, le suivi médical, le risque routier, l'utilisation des véhicules personnels, l'achat de matériels spécifiques. La conclusion du compte rendu de la visite de la BRF de Nice est symptomatique de ce manque de visibilité pour les agents.

Solidaires ne peut cautionner l'installation proposée par la direction du futur SDE d'Aix : accueil sous dimensionné, proximité de la zone de travail (back office), travail en plateau, mauvais choix de l'emplacement du box accueil confidentiel, absence de zone « imprimante », manque de concertation avec les agents. La mise en place des SDE d'Aix et Marseille effective en décembre 2017 entraîne une gestion « ubuesque » des personnels. Solidaires dénonce la décision de la direction en matière de gestion du personnel. Afin de récupérer de l'espace, les deux SPF d'Aix vont être impactés par la création du SDE d'Aix en Provence. La Direction ne nous donne aucune information, dans les documents présentés, sur le déménagement du SPF 2, en particulier en ce qui concerne les espaces disponibles et la future organisation du travail. De même, aucune réponse aux nombreuses questions que se posent les agents des brigades de vérifications et de la BCR de Marseille, impactés par l'installation du SDE de Marseille. Solidaires Finances Publiques est totalement opposé à la réorganisation proposée des services de Domaines et a dénoncé la manière constante dont la DGFIP a contraint les collègues des Domaines à devoir arbitrer, dans l'urgence et le manque d'information, entre leur conscience métier et leurs contingences personnelles. Tous les agents des Domaines sont confrontés à une évolution majeure de leurs doctrines d'emplois, de leurs méthodes de travail, de leurs conditions de travail. Ils ont tous droit à un régime indemnitaire lisible, clair, juste et égalitaire. Nous rappelons la revendication de Solidaires Finances Publiques : attribution à tous les agents des Domaines d'un régime indemnitaire de type Direction Nationale Spécialisée, d'un niveau supérieur à celui de toutes les garanties existantes pour en finir avec les disparités précaires. L'installation de la DIE à Marseille est prévue au 1er septembre 2017, encore une fois les plans fournis ne sont pas exploitables et aucune information précise sur cette installation n'est communiquée.

Solidaires Finances déplore que la proposition retenue pour le déménagement de la trésorerie Aix établissements hospitaliers ne respecte pas le ratio m2/agent. Cette solution a reçu l'aval des agents par défaut et ne peut être admise qu'à la condition de création d'un puits de lumière. Nous rappelons la demande des organisations syndicales de l'avis de l'I.S.S.T et du médecin de prévention.

Concernant la fusion, réinstallation des SIE 11/12 et 4/13, Solidaires demande à la direction de tenir compte des demandes des agents (création d'une ouverture entre les 2 anciens services et cloison vitrée) et participation active pour la nouvelle organisation. Condition sinéquanone à la réussite de la fusion !

Concernant le PUC phase 2, Solidaires Finances s'interroge sur les avancées obtenues par l'administration des douanes depuis le CHSCT du 2 décembre 2016 au cours duquel elle s'était engagée à ne pas investir ce bâtiment si les conditions d'exercice des agents n'étaient pas satisfaisantes, qu'en est-il de l'AOT ?

Alors qu'un important dégât des eaux a eu lieu le 4 avril dernier, le jour même d'un groupe de travail sur les questions immobilières, l'état du bâtiment de l'hôtel des douanes d'Aix-en-Provence continue d'inquiéter les agents devant y travailler tous les jours : risque de chutes d'objet, de chutes de plain-pied, risque électrique. Solidaires Finances demande à la direction interrégionale des douanes de PACA-Corse les solutions envisagées pour les personnels y travaillant et y vivant.

SOLIDAIRES FINANCES dénonce une administration qui ne se donne pas les moyens réels d'améliorer les conditions de travail des agents, de protéger leur santé au travail et d'offrir un service public de qualité.

CHS-CT 13 des 12 et 14 juin 2017

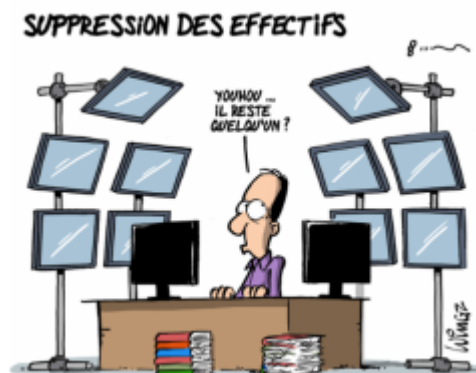
Compte-rendu partie douane

Pour la première fois, et alors que c'était une demande récurrente des représentants du personnels, le CHSCT a été convoqué sur deux jours pour tenir compte du nombre important de sujets, l'instance étant commune à toutes les administrations du ministère dans le département, à l'exception de la DGCCRF.

Étude des DUERP-PAP :

Cette réunion du CHSCT a été l'occasion pour l'Administration des douanes de présenter aux représentants du personnel le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan annuel de prévention (PAP), ce dernier étant soumis au vote.

S'agissant des PAP des services de la DI PACA-Corse et de la DR de Marseille, vos représentants Solidaires Finances ont voté contre (CGT : contre ; FO : abstention) pour les raisons évoquées dans notre déclaration liminaire (que vous trouverez avec ce compte-rendu). En effet, Solidaires Finances dénonce l'augmentation des risques psycho-sociaux (RPS) créés par l'Administration au travers des suppressions de services, diminutions de personnels, mettant *in fine* la santé des agents et le service public en danger.



Le PAP de la DR d'Aix-en-Provence n'ayant pas été reçu à temps, son étude a été reportée au prochain CHSCT à la demande de Solidaires. Si cela n'empêche aucunement son application par l'Administration, cela démontre également que le manque d'effectifs empêche même les représentants de l'Administration au travers de l'assistant de prévention de fournir les documents à temps.

Création de la RI de Marseille et suppression de la RR d'Aix-en-Provence :

Ces deux points de l'ordre du jour soumis au vote ont été l'occasion pour Solidaires Finances de rappeler son opposition sur la manière de procéder de l'Administration. En effet, dans ce dossier qualifié « d'emblématique » par le Directeur régional de Marseille, la Recette régionale de Marseille n'est pas considérée comme supprimée, quand bien même elle passe sous la tutelle du Directeur

interrégional avec un effectif doublé et une organisation qui doit être totalement repensée au vu des spécificités des quatre recettes actuellement existantes. Sur ce point, Guy Jean-Baptiste a renvoyé la réponse de l'Administration au niveau de la Direction Générale, suite au courrier de Solidaires adressé au Directeur Général.

Le dossier en lui-même, qui n'a quasiment pas avancé, de l'aveu du RR de Marseille, ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, que ce soit sur les effectifs qui doivent monter à 48 alors que la RR de Marseille est régulièrement en sous-effectif ou sur le plan immobilier. Pour plus d'informations, demander notre compte-rendu spécial Recettes !

Point d'information sur la création du CODT :

L'actuel CLI, présent au 3^e étage l'Hôtel des douanes à Schuman doit, dans le cadre d'une réforme nationale se transformer en Centre opérationnel douanier maritime (CODM) Centre opérationnel douanier terrestre (CODT), ce dernier dépendant de la DR de Marseille, alors qu'auparavant le CLI dépendait uniquement de la DRGC. La mise en place du CODT sera voté au prochain CHSCT de septembre avec une mise en place fin 2018 (et fin 2017 pour le CODM), alors que les travaux immobiliers ne sont qu'à l'étape des plans...

Solidaires Finances a dénoncé le fait que les effectifs de référence actuellement prévus ne sont que de 17 (soit un CODT plus petit que ceux déjà créés) alors qu'il aura en charge le plus grand nombre de brigades... Pour plus d'information, demander notre compte-rendu spécial CODT !

Point immobilier sur le PUC phase 2 bassin Est :

La halle aux primeurs, dans laquelle la préfecture (responsable de la politique immobilière de l'État en région) et le GPMM veulent installer le PUC phase 2 de Marseille a été évoquée à la demande des représentants du personnels suite au commencement des travaux d'aménagement par le GPMM avant même que l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT, équivalent du bail locatif sur le port) ne soit signée. L'Administration a déclaré avoir été mise devant le fait accompli et s'être rapproché des services du GPMM pour participer à l'élaboration de l'aménagement, sans toutefois donner de blanc-seing, les négociations finales étant toujours en cours sur des points de détails.

On peut donc dire qu'il est maintenant sûr et certain que les 35 agents du bureau de Marseille Port devant intégrer le PUC phase 2 devront travailler dans ce préfabriqué de plus de 25 ans « posé » sur le toit du hangar 17 et n'ayant initialement, ni système de chauffage, ni climatisation.



La Direction Interrégionale s'est donc invitée à une première réunion de chantier afin d'obtenir des améliorations, telles qu'une isolation complète du bâtiment par plusieurs couches et par le sol et l'installation de monosplits réversibles dans tous les bureaux. Au titre des améliorations à venir, le Directeur régional s'est engagé à installer une douche à la charge de l'Administration afin de permettre aux agents d'avoir la possibilité de se laver à l'issue des contrôles, comme c'est le cas actuellement à la PEC Beauséjour.

État du bâtiment de la DR d'Aix-en-Provence :

À la demande de Solidaires Finances, un point a été fait sur l'état du bâtiment de l'hôtel des douanes d'Aix-en-Provence, suite aux importants problèmes d'infiltration rencontrés notamment le 4 avril dernier, jour d'un GT DI immobilier pour l'ironie de l'histoire.

Ces infiltrations reconnues comme très problématiques par l'Administration semblaient avoir été réglées par des travaux en 2016. Las, non seulement cela n'a pas suffi, mais une ancienne reprise suite à une précédente infiltration n'a pas tenu et est tombée. De même, en raison du risque électrique, le TGBT a dû être modifié.

Le SAFI GIM (service de l'immobilier du Ministère) a été contacté pour évaluer le coût des travaux à engager. Ceux-ci devraient s'élever à 200 000 € (hors prestations intellectuelles). Dans le même temps, la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) a été saisie afin d'évaluer une possibilité de financement. Une décision est prévue à la fin juin. En cas d'absence de financement, la DI fera une demande de financement exceptionnel à la Direction Générale.

En cas d'obtention d'un financement fin juin, les travaux pourraient commencer début 2018, soit la pire période pour effectuer des travaux d'étanchéité.

La délégation Solidaires Douanes était représentée par Vincent FINKBEINER (titulaire), Thierry LEGRAND (suppléant) Angélique AMAR et Julien FREVILLE (experts)

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature

Point d'information concernant le futur CODT de l'arc méditerranéen (CHS-CT 13 des 12 et 14 juin 2017)

Le dossier consacré à la création du futur CODT de Marseille vient de changer de mains puisque c'est désormais le Directeur Régional de Marseille qui a la lourde charge de s'en saisir. Inutile de préciser que ce dossier a pris un retard conséquent et qu'il convient aujourd'hui d'en accélérer le processus alors même que d'autres CODT sont actuellement en cours de déploiement. A ce sujet, le DR de Marseille nous a surpris en annonçant la création du futur CODT de Marseille pour fin 2018 alors même que le DI de PACA-Corse interpellait récemment les OS afin que soit inclus dans l'ordre du jour du CT-DI portant sur la mise en œuvre du CODM (garde-côtes) du 27 juin 2017 un point sur la création du CODT. Comprenne qui pourra !

Suite à l'intervention de Solidaires, le DR de Marseille nous a confirmé l'étanchéité des deux services amenés à occuper le plateau du 3^o étage de la DI de PACA-Corse, à savoir le CODT pour la partie terrestre et le CODM pour la partie aéromaritime.

Nous avons ensuite questionné le DR sur le calibrage des effectifs destinés à armer le futur CODT. L'effectif de référence prévisionnel est de 17 agents dont un chef de centre de catégorie A et deux adjoints. Cet effectif peut évoluer à la hausse selon le DR qui a pris pour référence les CODT de Lille et de Bordeaux qui comptent une vingtaine d'agents. En précisant toutefois que pour le CODT de Lille cela se justifiait compte tenu de la zone géographique de compétence du service. Solidaires s'est élevé contre cette analyse qui ne tient aucunement compte du nombre d'unités qui relèveront du futur CODT de Marseille, seul critère pertinent pour en mesurer la charge de travail. A ce titre, le futur CODT de Marseille comptera certainement bien plus d'unités sous son giron que n'importe quel autre CODT. Ce qui en fera sans conteste le service support de la surveillance terrestre le plus important de France. Et de loin... S'il faut de la mesure en toute chose, à Solidaires nous ajoutons qu'il faut de la bonne mesure pour cerner au mieux une situation et y apporter la réponse idoine!



Nous avons ensuite abordé le volet immobilier. Le DR de Marseille nous a indiqué que les plans des futurs locaux destinés à abriter le CODT n'étaient pour l'heure qu'au stade de l'ébauche. Un architecte et un ergonomiste du ministère planchent actuellement sur le dossier. Une fois les plans définitifs arrêtés, les travaux seront alors confiés à un programmeur qui aura la charge de planifier et de coordonner les différents corps de métiers qui interviendront sur le site. Les plans définitifs

seront ensuite communiqués aux personnels.

Solidaires s'est insurgé contre cette méthode qui consiste encore et toujours à écarter les personnels et leurs représentants de l'aménagement de sites qu'ils sont pourtant destinés à occuper. Nous avons fait valoir qu'une expression des besoins à l'endroit des agents et non du seul encadrement supérieur était un préalable à toute ébauche de plans. Ce seront bien les agents qui essuieront les plâtres si d'aventure les locaux étaient inadaptés aux besoins.

Nous avons donc exigé, rejoint en cela par l'ensemble des OS présentes, la communication des plans qui circulent actuellement à la DI afin de les soumettre aux agents concernés ainsi qu'aux OS. Qui pourraient donc au besoin faire des propositions afin d'en améliorer le contenu en obligeant l'administration à tenir compte des nécessités du service, notamment en matière de local social, de sanitaires, de vestiaire etc...

Les plans qui ont circulé sous le manteau ne tenaient en tout cas absolument pas compte de la nécessité par exemple d'un local social suffisant à proximité immédiate de la salle opérationnelle.

Le DR de Marseille s'est ensuite attardé sur le rôle prépondérant des CODT dans l'activité des unités de la surveillance terrestre, notamment dans le cadre de la diffusion des hits LAPI.

La « professionnalisation » de ces structures d'appui qui se substituent progressivement au CLI nécessitera leur raccordement au réseau radio de la police nationale et donc la poursuite du déploiement des capteurs LAPI censés être l'alpha et l'oméga de la LCF.

Nous avons fait remarquer que si les capteurs LAPI constituent à n'en pas douter une plus-value notable dans le cadre de la LCF, la suppression de nombreuses unités ces dernières années en atténuent fortement la portée. Un capteur LAPI ne procédera jamais à une interpellation, ce sont donc bien des agents en uniforme dont nous avons grandement besoin !

Le déploiement de ces installations ne doit pas masquer l'extrême faiblesse du maillage douanier que les plans sociaux successifs ont rendu possible. Il n'est qu'à songer à la sursitaire DR d'Auvergne qui ne compte plus sur son territoire qu'une seule brigade de surveillance !

Quand à la professionnalisation des CODT que nous vantent nos décideurs, il sera temps d'exiger la reconnaissance y compris financière pour les agents qui armeront ces services.

La délégation Solidaires Douanes était représentée par Vincent FINKBEINER (titulaire),
Thierry LEGRAND (suppléant) Angélique AMAR et Julien FREVILLE (experts)

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature

CHSCT 13 des 12 et 14 juin 2017 : Création de la Recette interrégionale de Marseille et suppression de la Recette régionale d'Aix-en-Provence

Alors que les premières Recettes interrégionales ont été créées au premier semestre de cette année (Normandie et Hauts-de-France), l'Administration a présenté en CHSCT pour avis, la création de la Recette interrégionale de Marseille et la suppression de la Recette régionale d'Aix-en-Provence, passage obligatoire avant la présentation en CTL prévue à l'automne 2017. Sans suspense, les représentants du personnel présents ont voté contre ces deux mesures à l'unanimité (CGT : 4 voix ; Solidaires : 3 voix et USD-FO : 2 voix).

Dans ce « dossier emblématique » dicit le directeur régional de Marseille, peu de choses avancent et l'urgence se précise. En effet, alors que la RI verra le jour à l'automne 2018 avec la suppression de la Recette régionale de Nice, rien n'est prêt ; l'immobilier n'avance pas ou peu, l'ergonome du Ministère n'ayant fait pour l'instant que des conclusions généralistes et aucune sur le plan immobilier. Ceci est d'autant plus navrant qu'il a fallu que ce soit Solidaires en CHSCT qui exige la saisine du pôle ergonomie afin d'avoir un avis éclairé sur les projets d'aménagements, le DI ayant jugé en GT que ce n'était pas son rôle...

La cheffe du PLI nous a malgré tout informés qu'un programmiste avait été embauché pour un phasage des travaux (des travaux étant prévus à tous les étages entre la RI, le CODT/CODM au 3^e étage, la future installation des services de gestion du bureau de Marseille-Port au rez-de-chaussée, etc.) et qu'il devrait rendre ses conclusions dans deux mois. Ont été également embauchés un géomètre et un architecte.

Sur le plan de la GRH, Solidaires a une nouvelle fois :

- interpellé la direction sur les raisons qui ont poussé l'Administration à ne faire le CTL qu'un an avant la première suppression de RR (Nice), alors que le dispositif d'accompagnement social prévoit un délai de 24 mois pour les agents restructurés ;
- exigé que les agents de la RR de Marseille soient considérés comme restructurés; en effet, la RR de Marseille voit non seulement ses effectifs doubler mais également sa direction changer (de la DR de Marseille à la DI de PACA-Corse) avec de nombreuses nouveautés à appréhender (DAFN Corse, TGAP nationale, contributions indirectes, etc.). Pour justifier de la « non-suppression » de la RR de Marseille, le DR de Marseille a renvoyé la réponse à la Direction générale, suite à l'interpellation du DG par Solidaires Douane.

Par ailleurs, Solidaires Douane a demandé à l'Administration comment elle comptait procéder pour monter les effectifs de Marseille à 48 agents lorsqu'il existe déjà des difficultés à pourvoir les postes à la RR. En effet, peu d'agents souhaiteraient, à ce jour, suivre leur poste sur Marseille (3 agents en tout et pour tout). À cela s'ajoute le sous-dimensionnement de la RI à venir : alors que les 4 recettes réunies étaient composées de 60 agents, même avec la (légère) diminution du nombre de

cadres supérieurs (RR, chefs de pôles comptable et recouvrement) et malgré les gains de productivité, notamment dus au télépaiement dès le 1^{er} euro, le compte n'y est pas (source : Frédéric Stephan, RR à Marseille).

Enfin, et pour finir sur une (la seule) note positive, le directeur régional d'Aix-en-Provence a confirmé que le surnombre pendant 24 mois serait possible. Il n'est cependant rien dit de l'avenir des agents qui n'auraient pas trouvé de poste libéré par un départ en retraite ou en mutation à l'issue des 24 mois. Cependant, il paraîtrait que l'Administration pénitentiaire ait des postes libres...

Solidaires Douanes était représenté par Vincent FINKBEINER (titulaire), Thierry LEGRAND (suppléant) Angélique AMAR et Julien FREVILLE (experts)

Tenez vous au courant de l'actualité de votre section Solidaires Douanes Méditerranée en visitant notre compte Facebook! <https://www.facebook.com/Solidaires-marseille-1720942394814911/>

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :
Date de naissance :
Résidence administrative et service :
Grade :
Adresse administrative :
Courriel :
Adresse personnelle :
Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature